

Alexandre DAVION Coordinateur du CNA

71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux Tel. : 06 16 76 85 69

E-Mail: alexandre.davion@free.fr

# C.N.A. COMPTE RENDU

## 27 et 28 janvier 2018 Clermont Ferrand

Sont présents :

Les membres du C.N.A.: Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA):

Alexandre Davion (coordinateur) IDF Aucun

Julie Vincent IDF

Nelly Estier BPL Excusés / représentés :

Patrick Benoit ALPC Thomas de Trebons CA Sébastien Dotte ALPC Vincent Pierron IDF

Sébastien Le Page IDF

Christophe Forlay AURA Non excusés : Alexandre Fuster AURA Aucun

Guillaume Choisnard IDF

Invités:

Bernard Debrion AURA

## Inscription des divers

• Demandes de V. Buriez et E. Bonhomme d'être candidat AN3

## 1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

## 1.1 Point sur les actions du CNA

ACTION		STATUT	
	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.		

C.N.A. Page 1 sur 15

	ACTION	STATUT
CNA-2014 §2.2 <u>V. PIERRON</u> T. de TREBONS S. LE PAGE	Préparer un exemple du type de vidéo souhaité pour la théorie AN2 pour identifier le temps nécessaire pour réaliser un dossier de formation.  Prévoir de faire une session vidéo (arbitre + jeu) à l'occasion des championnats de France.	promouvoir l'action.  Devis à réaliser pour le montage
CNA-2016 §2.2 A. FUSTER	Rédiger un mémo sur l'organisation des formations d'arbitres (processus d'inscription, date des sessions, nombre de candidats, etc.).	A finaliser pour septembre 2018.
CNA-2016 §4.3 A. DAVION	Présenter en CNHS le projet d'augmenter la distance de remise en jeu de 2 à 3 mètres des murs pour expérience dans un championnat à déterminer.	Testé en championnats 2016/2017. Pas de retour négatif. Proposition de modifier la règle.
CNA-2016 §4.4 A. DAVION	Coordonner le groupe de travail sur la rédaction d'une proposition sur le quota de faute par équipe. Groupe de travail : M. Blondel, S. Le Page, N. Estier, A. Davion.	Trop compliqué, abandonné.
CNA-2016 §4.5 S. DOTTE / CNC	Demander au CNC / CNHS l'évolution de la règle Fr.3.6.2 relative au contrôle des feuilles de match (vol. 1).	Fait. Pris en compte dans les règles.
CNA-2016 §4.6 S. DOTTE / CNC	Demander au CNC / CNHS l'évolution de la règle 10.1.1 relative aux protestations en cours de match (vol. 1).	Fait. Pris en compte dans les règles.
CNA-2016 §6 S. LE PAGE	Finaliser et diffuser l'article sur la règle de l'avantage (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	A compléter avec la notion de seconde faute « plus avantageuse ».
CNA-2016 §6 S. LE PAGE	Rédiger un article précisant les évolutions apportées à la règle du coin en 2015 (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	
CNA-2017 §2.2 S. LE PAGE	Contacter les arbitres suivants pour voir leur intérêt d'être formateur : Xavier Beaulieu, Olivier Martinez.	
CNA-2017 §2.3 S. DOTTE	Proposer un découpage de traitement de la réglementation et de la règle du jeu en parties homogène et le diffuser aux membres du CNA (Doodle).	Fait. Mail envoyé le 01/03/2017. (doodle.com/poll/6wxg532aft5re2rc)
CNA-2017 §2.3 J. VINCENT/P. BENOIT	Une fois le découpage proposé, s'inscrire sur une partie et rédiger une série de question / réponses pour chaque règle	A finaliser (vol1 et ½ vol2 traité) pour septembre 2018.
CNA-2017 §2.3 A. FUSTER/J. VINCENT	Mettre en place la structure pour accéder / réaliser le questionnaire en ligne.	Prototypé sous Google. A mettre en œuvre avec les questions/réponses.
CNA-2017 §3.7 S. DOTTE	Rédiger une proposition de modification des règles internationales pour homogénéiser les catégories d'âge.	A faire pour le mondial 2018.
CNA-2017 §3.7 S. DOTTE	Rédiger une demande pour la CNHS de n'autoriser qu'une année blanche supplémentaire pour les entraineurs équipe de France, uniquement lors d'une année durant laquelle un championnat international se déroule.	Non fait. A faire pour la CNHS d'avril 2018 (en intégrant des exemples).
CNA-2017 §3.7 A. DAVION	Rédiger une proposition de modification de la réglementation du CNA pour les sanctions d'arbitres.	Fait.
CNA-2017 §3.8 A. DAVION	Contacter l'ensemble des AN3, pour avoir la liste des candidats aux championnats 2017.	Fait. Mail envoyé aux AN3 le 06/02/2017.
CNA-2017 §4.1 S. DOTTE	Communiquer au CNC et à la CNHS la volonté de poursuivre l'expérience d'espacer la zone de remise en jeu de 2 à 3 mètres des murs latéraux sur l'intégralité de la saison en cours.	Fait. Proposition de modification de la règle de façon permanente.
CNA-2017 §4.6 S. DOTTE	Rédiger les propositions de modification des règles internationales et diffuser au CNA pour relecture.	Mettre à jour et à diffuser au CNA avant fin février 2018.
CNA-2017 §5 A. DAVION	Communiquer la modification du responsable de remboursement pour les arbitres en championnat de France de Yves THOMAS à Sébastien LE PAGE au bureau de la CNHS et à la FFESSM (Sandra ?).	Fait.
CNA-2017 §5.1.1 A. DAVION	Contacter Dominique RUAUX pour connaitre ses intentions vis-à-vis de sa participation au CNA	Dominique confirme sa démission du CNA (mail du 06/02/2017)
CNA-2018 §2.2 S. LE PAGE	Contacter Pascal BLANC afin de voir son intérêt pour être formateur d'arbitres	

C.N.A. Page 2 sur 15

	ACTION	STATUT
CNA-2018 §2.2 J. Vincent / P. Benoit	finaliser les questions / réponses pour le volume 2 avant fin juin 2018	
CNA-2018 §2.2 A. Fuster / J. Vincent / S. Dotte	mettre en ligne le formulaire Google et le référencer sur le site de la CNHS (faire un article CNA dédié @ S. Dotte).	
CNA-2018 §2.3 Coordinateur CNA	Proposer les versions 2 et 3 de réforme des quotas d'arbitres par équipe à la CNHS d'avril et de fait la modification des règles Fr.6.2 et Fr.6.3	
CNA-2018 §2.4 Coordinateur CNA	Demander à la CNHS s'il est possible de réallouer le budget dédié aux TShirts arbitres et de solliciter les sponsors CNHS pour fournir du matériel aux arbitres AN2.	
CNA-2018 §2.4 G. Choisnard	Demander des devis pour les lycras (floqués et non floqués), bonnets, etc.	
CNA-2018 §3.1 Coordinateur CNA	Remonter à la CNHS les conditions d'organisation : 9 arbitres par terrain et signaux sonores permettant une distinction entre les terrains. La décision d'avoir plus de deux terrains devant être communiqué au CNA (coordinateur et gestion des arbitres) avant la réunion du CNA de la saison en cours	
CNA-2018 §3.1 Coordinateur CNA	Sensibiliser les managers EdF pour anticiper au mieux les dates et lieux des stages.	
CNA-2018 §3.5 S. LE PAGE / C. FORLAY	Faire un rappel de la règle relative aux délais de remboursement aux arbitres.	
CNA-2018 §3.7.3 S. LE PAGE	Contacter les AN3 actif afin de déterminer s'ils sont toujours intéressés pour arbitrer à l'international.	
CNA-2018 §4.1 Coordinateur CNA	Proposition de règle Fr.14.2.4.1 à voter en CNHS.	
CNA-2018 §4.2 S. DOTTE	Proposer au CNC la modification et l'anticipation du contrôle des licences.	
CNA-2018 §4.3 Coordinateur CNA	Proposition de règle Fr.17.1.1.3 et Fr.17.1.1.3.1 à voter en CNHS.	
CNA-2018 §4.5 Coordinateur CNA	Proposition de modifier la zone de remise en jeu de 2 à 3 mètres de la ligne de touche (création des règles Fr.17.5.1.2.1, Fr.17.6.2.1, Fr.17.10.2 et Fr.15.1.4.2) à voter en CNHS.	
CNA-2018 §5 Coordinateur CNA	Valider en CNHS le changement de coordinateur du CNA.	
CNA-2018 §5.1.2 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	
CNA-2018 §6 S. LE PAGE	Finaliser l'article sur la règle de l'avantage avant diffusion sur le site de la CNHS.	
CNA-2018 §6 S. LE PAGE	Rédiger un article sur la règle du coin.	

## 1.2 Bilan de la CNHS de septembre

 Compte rendu de la CNHS de septembre non encore diffusé officiellement, cependant transmis en draft aux collèges, ce qui a permis la mise à jour des règles rapidement.

## 2 Formations

## 2.1 Bilan des formations 2016/2017 (AN2)

Pour cette saison, 11 candidats ont participé à la formation AN2, dont 9 nouveaux inscrits.

- 11 candidats ont suivi la formation théorique à Clermont ou au Puy.
- 11 candidats étaient présents lors des différents stages pratiques.
- 7 candidats ont passé à l'examen AN2.
- 5 reçus (+1 qui n'a validé que la théorie pour son EF2).

C.N.A. Page 3 sur 15

Pas de problème particulier sur la formation cette saison-là.

#### Saison 2017/2018:

- 13 candidats (dont 1 reliquat de la saison dernière)
- Formation théorique : 5 à Pontivy , 5 à Clermont
- 3 ont fait le stage pratique sur un stage France à Abbeville,
   Prochain stage sur la manche 2 à Montluçon avec 7 candidats prévus.
- Examen prévu en Junior/Minime (lieu à définir) et en D4 à Saint Brieuc.
   Pour l'examen, priorité donnée à ceux qui n'ont pas d'AN2 dans leur club, puis les inscrits de l'année précédente (diplôme sur 2 ans).

#### 2.2 Formateurs d'arbitres

Deux formateurs théoriques validés lors de cette saison : J. Vincent et G. Choisnard.

Bernard DEBRION (RABA) à impliquer sur les formations théoriques et pratiques pour qu'il prenne de l'expérience en formation afin de devenir Formateur Arbitre.

Rappel : le stage de formation théorique est positionné le 1er week-end de décembre. Les stages pratiques se déroulent sur les stages équipe de France (généralement en janvier) et sur les compétitions de l'année en fonction du calendrier national et des vœux des candidats.

Sont proposés pour être observé dans l'optique d'être formateur (à observer par les formateurs et membres du CNA) :

- Pascal BLANC (IDF) pour les formations théoriques
- @ S. Le Page : Contacter Pascal BLANC afin de voir son intérêt pour être formateur d'arbitres.

#### 2.3 Réforme de la formation AN2

Gros travail de rédaction des questions / réponses assuré par J. Vincent et P. Benoit. Finalisation de la rédaction des questions / réponses puis mise en ligne via un formulaire Google à faire pour le démarrage de la prochaine saison.

- @ J. Vincent / P. Benoit: finaliser les questions / réponses pour le volume 2 avant fin juin 2018.
- @ A. Fuster / J. Vincent : mettre en ligne le formulaire Google et le référencer sur le site de la CNHS (faire un article CNA dédié @ S. Dotte).

Si le formulaire est en ligne en début de saison, la proposition est de supprimer le stage théorique de début décembre au profit d'un stage pratique supplémentaire lors d'un stage France.

La formation AN2 sera donc composée de deux stages pratiques, un en stage France, un en championnat de France (D1 manche 2 et D2) avec le prérequis de compléter le formulaire théorique en ligne avec 100% de bonnes réponses avant la date d'inscription, fixée au 1<sup>er</sup> octobre.

Déroulé de la formation AN2 :

• Autoformation théorique via le formulaire : ... jusqu'à l'inscription, 1<sup>er</sup> octobre de la saison

• Une formation pratique sur stage France : période de décembre / janvier

• Une formation pratique compétition : période de mars / avril

Un examen théorique et pratique : championnat de France Junior/Minime ou D4M

Les périodes et dates seront ajustées en fonction du calendrier national défini lors de la CNHS de début de saison.

Une tolérance sera accordé pour la saison de mise en place ; le formulaire pourra ne pas être à 100% avant l'inscription, mais devra l'être avant le premier stage pratique.

C.N.A. Page 4 sur 15

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Une fois la formation théorique AN2 rodée, ce principe pourra être étendu aux formations AN1 en région sur la même base ou une sélection des articles adaptés. A évaluer lors du CNA 2019.

## Formation arbitrage à 3 aquatiques

Besoin d'avoir une meilleure formation pratique de l'arbitrage à 3 aquatiques, pour nos phases finales et pour se conformer à l'arbitrage international.

Pour augmenter la formation des AN2, il peut être envisagé de passer en arbitrage à 3 aquatiques pour tous les matchs de la dernière journée à partir des matchs de classement (par exemple).

Action aux RA des différents championnats de mettre en place de l'arbitrage à 3 aquatiques dès que possible.

Nécessite d'avoir plus d'arbitres pour permettre les rotations d'arbitres ; implique un budget d'arbitrage accru.

#### Questions pour la CNHS:

- Est-ce que la CNHS valide l'intérêt d'arbitrer avec 3 aquatiques, dans un premier temps les matchs à enjeu (classement, barrages).
- Dans l'affirmative, est-il possible d'avoir 3 arbitres supplémentaires par terrain ?
- Dans l'objectif d'avoir suffisamment d'arbitre nationaux, une solution serait d'augmenter le quota d'arbitre par club (actuellement 3 AN2 peuvent couvrir l'intégralité des équipes d'un club, règle Fr.6.2).

Deux propositions de modification des règles Fr.6.2 et Fr.6.3 sur les règles d'encadrement

Version 1 : modification de la limite de 3 AN2 à 4 AN2

Cette modification n'améliore à priori pas la situation du nombre d'arbitres, la plupart des clubs ayant déjà le nombre d'arbitre actifs correspondant à ce quota limite.

Version 2 : suppression de la limite à 3 AN2 de la règle Fr.6.2

- o Un AN2 pour l'ensemble des équipes jeunes / junior d'un club
- Un AN2 par équipe féminine sénior
- o Un AN2 par équipe masculine sénior

Version 3 : suppression de la limite à 3 AN2 de la règle Fr.6.2, et distinction jeunes / junior

- o Un AN2 pour l'ensemble des équipes jeunes d'un club
- o Un AN2 pour l'ensemble des équipes junior d'un club
- Un AN2 par équipe féminine sénior
- Un AN2 par équipe masculine sénior

Pour mémoire, il n'y a pas de « quota » d'arbitre pour les équipes régionales et vétéran.

## Projection pour quelques clubs :

Pessac	Lagny	Moirans	Rennes	Hyères
3 équipes sénior M	3 équipes sénior M	3 équipes sénior M	2 équipes sénior M	2 équipes sénior M
1 équipes sénior F	2 équipes sénior F	1 équipe sénior F	2 équipes sénior F	1 équipe sénior F
1 équipe junior	2 équipes junior	2 équipes junior	1 équipe junior	1 équipe junior
3 équipes jeunes	6 équipes jeunes	6 équipes jeunes	2 équipes jeunes	3 équipes jeunes
4 AN2 actifs (2 inactifs)	7 AN2 actifs	4 AN2 actifs (2 inactifs)	5 AN2 actifs (1 inactif)	4 AN2 actifs (1 inactif)
Quota actuel : 3	Quota actuel : 3	Quota actuel: 3	Quota actuel: 3	Quota actuel : 3
Quota futur v1: 4	Quota futur v1: 4	Quota futur v1: 4	Quota futur v1: 4	Quota futur v1: 4
Quota futur v2: 5	Quota futur v2 : 6	Quota futur v2 : 5	Quota futur v2 : 5	Quota futur v2 : 4
Quota futur v3: 6	Quota futur v3 : 7	Quota futur v3 : 6	Quota futur v3 : 6	Quota futur v3 : 5

Une mise en place progressive sera nécessaire, sur plusieurs saisons (2 ou 3).

Seules les versions 2 ou 3 ayant un effet sur le volume d'arbitre sont proposées.

Pour: 7 Contre: 1 Abstention: 1

@ Coordinateur CNA: Proposer les versions 2 et 3 de réforme des quotas d'arbitres par équipe à la CNHS d'avril et de fait la modification des règles Fr.6.2 et Fr.6.3.

#### 2.4 Kit d'arbitres

Plutôt que de rechercher à disposer d'un kit d'arbitre, inaccessible en une fois (devis à 75 €), il est envisagé de récupérer le budget alloué par la CNHS aux clubs organisateurs pour les TShirts arbitres (montant TBC) pour équiper progressivement les arbitres : une année lycra, une année bonnets, etc.

Une alternative ou un complément est de solliciter les sponsors de la CNHS (AXA, Beuchat, etc.)

Dans un premier temps, on se concentrera sur les AN2, même s'il serait intéressant de motiver les régions à s'équiper, éventuellement via le CNA.

Pour les tailles, il est possible d'interroger les AN2 sur le même canal que les vœux d'arbitrages.

Le don du matériel avec émargement vaudrait sur plusieurs années (ex : 5 ans pour le bonnet, 3/5 ans pour un lycra, 5 ans pour les gants). Voir également pour des sifflets, maillot de bain.

- @ Coordinateur CNA: Demander à la CNHS s'il est possible de réallouer le budget dédié aux TShirts arbitres et de solliciter les sponsors CNHS pour fournir du matériel aux arbitres AN2.
- @ G. Choisnard: Demander des devis pour les lycras (floqués et non floqués), bonnets, etc.

#### 3 Gestion des arbitres

## 3.1 Bilan des arbitrages 2015/2016

Deux problèmes cette saison :

- Sur la D2 à Clermont, sollicitation de dernière minute pour remplacer le commissaire de compétition
- Sur les minimes / junior, trois terrains ont été mis en place pour la compétition (décidé un mois avant), d'autant plus avec un terrain partiellement utilisé. La gestion des 18 arbitres a été très complexe, d'autant plus avec un examen AN2 à assurer. Le fait d'avoir trois signaux sonores a ajouté de la confusion à la compétition.
  - @ Coordinateur CNA: remonter à la CNHS les conditions d'organisation: 9 arbitres par terrains et signaux sonores permettant une distinction. La décision d'avoir plus de deux terrains devant être communiqué au CNA (coordinateur et gestion des arbitres) avant la réunion du CNA de la saison en cours.
- Sur la manche 3, en raison du manque d'arbitre, le CNA a accepté que deux arbitres n'ait été présent que les deux premiers jours.

Effectif des arbitres constant, 121 arbitres actifs (5 nouveaux et 6 réactivations) pour un besoin de 136 (hors commissaires). Nécessite de faire plus d'un arbitrage par saison (en tenant compte des jokers).

L'inscription via la plateforme Google Drive est efficace, 100 sur 121 arbitres se sont inscrits.

Le CNA ne fera pas de relance, ni de recherche en cas de changement d'adresse mail ; charge aux arbitres de se manifester en cas de non réception de la demande d'inscription avant mi-novembre.

Difficulté pour envoyer les arbitres en stage France vis-à-vis du manque de visibilité sur les dates et lieux des stages France; il est difficile de trouver des arbitres, idéalement de la région qui organise le stage. Demande d'avoir une communication au plus tôt vers le CNA (coordinateur et gestion des arbitres) pour les dates et lieux des stages de la part des managers EdF.

C.N.A. Page 6 sur 15

@ Coordinateur CNA: sensibiliser les managers EdF pour anticiper au mieux les dates et lieux des stages.

#### 3.2 Validation des arbitres inactifs

28 arbitres sont passés inactifs au 1er octobre de cette saison ; chiffre sans précédent qui va induire une difficulté d'organisation des championnats et sur-solliciter certains arbitres.

Le changement de statut actif/inactif intervient au 1er octobre suivant.

Il y a 132 arbitres actifs ce jour.

## 3.3 Règle pour rester arbitre actif

Le fait d'attribuer un quota d'arbitrage pour un commissaire n'est pas remis en cause. Cependant pour rester actif via un poste de commissaire, l'arbitre doit assurer un arbitrage tous les 4 ans.

⇒ Résolution refusée par la CNHS d'avril 2017.

#### 3.4 Répartition des arbitres 2016/2017

Voir fichier Excel de Christophe.

Pour la manche 2, Sabrina BEZGHICHE est commissaire supervisée par Cécile ROUSSEL. Cécile pourra être sollicitée comme arbitre sur les phases calmes d'organisation (à traiter par le RA).

#### 3.5 Gestion financière

Rappel : les frais de réunions (CNA par exemple) sont à envoyer à Hélène FAUQUEUX (Botnuit 56150 Guénin), les frais d'arbitrage (arbitres en compétition nationale) sont à envoyer à Sébastien LE PAGE.

La notion de « base SNCF 2<sup>nd</sup> classe » est parfois difficile à considérer vis-à-vis des différences tarifaires de la SNCF et des notions de proximités des gares des candidats et des piscines.

Rappel aux arbitres : il est important de respecter le délai de deux semaines après la compétition afin que le bilan financier puisse être traité par la FFESSM (délai maximum d'un mois).

@ S. LE PAGE / C. FORLAY : Faire un rappel de la règle relative aux délais de remboursement aux arbitres.

## 3.6 Etude de cas particuliers

Pas de cas identifié cette saison.

## 3.7 Gestion des AN3

## 3.7.1 Bilan des compétitions 2016/2017

Championnat du Monde U19/U23 à Hobart (Australie), du 13 au 22 juillet 2017

Arbitres Français présents : Alexandre FUSTER (3\*), Christophe FORLAY (3\*), Patrick BENOIT (2\*).

Evolution du système de notation : de 0 à 3 étoiles. Une réflexion est en cours pour proposer une formation aux arbitres durant les championnats.

Il y a une reconnaissance du niveau des arbitres Français. Alexandre FUSTER a été assesseur sur le championnat.

C.N.A. Page 7 sur 15

## Championnat d'Europe Elite à Eger (Hongrie), du 19 au 27 août 2017

Arbitres Français présents : Sébastien LE PAGE (3\*), Karine FRISSE (1\*)

Karine n'a pas apprécié l'expérience, la raison principale étant la pression négative de son assesseur durant le championnat.

Sébastien LE PAGE a été assesseur sur le championnat.

## 3.7.2 Compétitions internationales à venir

## Championnat du Monde Elite à Quebec (Canada), du 18 au 28 juillet 2018

La CNHS a demandé 4 arbitres correspondant aux 4 équipes de France inscrites.

Arbitres Français s'étant déclarés : Alexandre FUSTER, Alexandre DAVION, Christophe FORLAY, Julie VINCENT, Vincent PIERRON, Sébastien LE PAGE.

#### Championnat U19 / U23 à Sheffield (UK), du 11 au 25 août 2019

## Championnat du monde Elite à Hobart (Australie), en 2020

#### 3.7.3 Liste des AN3

Restent AN3 actifs: Olivier Bain, Xavier Beaulieu, Patrick Benoit, Maxime Blondel, Guillaume Choisnard, Alexandre Davion, Thomas des Mares de Trébons, Sébastien Dotte, Loïc Fauqueux, Christophe Forlay, Alexandre Fuster, Jean Gatignol, Sébastien Le Page, Olivier Martinez, Patrick Plaquin, Vincent Pierron, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Julie Vincent.

@ S. Le Page : contacter les AN3 actif afin de déterminer s'ils sont toujours intéressés pour arbitrer à l'international.

Pour rappel, les critères pour devenir AN3 sont rappelés dans le règlement intérieur du CNA.

C.N.A. Page 8 sur 15

## 4 Règles du jeu

## 4.1 Durée de la « première période » de la mort subite

Pour se mettre en phase avec la pratique en championnat de France, il est proposé de réduire la première période de la mort subite de 5 à 2 minutes.

## Modification de la règle :

Fr.14.2.4.1 Au début de la mort subite, chaque capitaine désigne un joueur de champ (qui n'est pas en prison) qui devient remplaçant (celui-ci rejoint la zone des remplaçants). Chaque équipe joue donc avec un joueur de champ en moins.

Passé cinq (5) minutes, au premier arrêt de jeu, l'arbitre principal signale un temps mort d'arbitre et demande à chaque capitaine de désigner un joueur de champ (qui n'est pas en prison) qui devient remplaçant. La remise en jeu se fera sur l'arrêt de jeu correspondant.

Ceci se répète ensuite toutes les deux (2) minutes, au maximum trois fois (il ne reste alors qu'un seul joueur par équipe).

Durant la mort subite, chaque équipe peut avoir jusqu'à neuf (9) remplaçants qui doivent être dans leur zone des remplaçants.

Dans le cas exceptionnel ou une équipe avec moins de deux joueurs dans l'eau se verrait accordé un tir de pénalité, un des remplaçants sera autorisé à rentrer dans le jeu pour la durée du tir de pénalité.

En

Fr.14.2.4.1 Au début de la mort subite, chaque capitaine désigne un joueur de champ (qui n'est pas en prison) qui devient remplaçant (celui-ci rejoint la zone des remplaçants). Chaque équipe joue donc avec un joueur de champ en moins.

Passé deux (2) minutes, au premier arrêt de jeu, l'arbitre principal signale un temps mort d'arbitre et demande à chaque capitaine de désigner un joueur de champ (qui n'est pas en prison) qui devient remplaçant. La remise en jeu se fera sur l'arrêt de jeu correspondant.

Ceci se répète ensuite toutes les deux (2) minutes, au maximum trois fois (il ne reste alors qu'un seul joueur par équipe).

Durant la mort subite, chaque équipe peut avoir jusqu'à neuf (9) remplaçants qui doivent être dans leur zone des remplaçants.

Dans le cas exceptionnel ou une équipe avec moins de deux joueurs dans l'eau se verrait accordé un tir de pénalité, un des remplaçants sera autorisé à rentrer dans le jeu pour la durée du tir de pénalité.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

@ Coordinateur CNA: Proposition de règle à voter en CNHS

#### 4.2 Contrôle des licences

Eléments à vérifier (rappel)

- Licence de l'année, appartenance au club
- Certificat médical, en compétition, les questionnaires intermédiaire et courants, surclassement pour les jeunes
- Carte d'identité fédérale (pour la photo)
- Autorisation parentale

Proposition d'assurer en amont par fichier Excel et envoie de documents au format pdf au minimum trois semaines avant la compétition (date cohérente avec la fiche d'inscription définitive).

Les documents devront être envoyés au commissaire de compétition qui pourra déléguer le contrôle aux responsables de l'arbitrage et/ou aux arbitres de la compétition.

C.N.A. Page 9 sur 15

Pour: 8 Contre: 1 Abstention: 0

Besoin d'un contrôle le jour de la compétition : l'objectif serait d'assurer une cohérence avec les joueurs réellement présents le jour de la compétition.

Si le contrôle est effectué à l'avance, nous proposons de supprimer le contrôle le jour de la compétition.

Pour: 0 Contre: 9 Abstention: 0

Si le contrôle est effectué à l'avance, nous proposons d'assurer le contrôle le jour de la compétition de la liste des joueurs réellement présents (cas des jeunes notamment).

Note : mise à jour pour les feuilles de match.

Pour: 6 Contre: 2 Abstention: 1

Si le contrôle est effectué à l'avance, nous proposons d'assurer le contrôle le jour de la compétition des non conformités détectés lors du pré-contrôle.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

@ S. DOTTE: Proposer au CNC la modification et l'anticipation du contrôle des licences.

## 4.3 Clarification de la règle 17.1.1.3

Il semble y avoir une confusion à la lecture de la règle relative aux sanctions des officiels :

17.1.1.3 Quand une infraction aux règles est commise par un remplaçant ou par un officiel de l'équipe qui est au bord de la piscine, ils peuvent aussi se faire pénaliser de façon adéquate par les arbitres, c.-à-d. un remplaçant peut être sanctionné de la même manière qu'un joueur. Un remplaçant pénalisé doit purger sa peine dans la zone de pénalité. En plus, l'équipe doit retirer un joueur de l'eau de façon à jouer en infériorité numérique pendant la durée de la pénalité.

Fr.17.1.1.3.1 Pour un officiel pénalisé, celui-ci sera expulsé du bassin et ne pourra plus intervenir auprès de son équipe.

#### Création de la Fr.17.1.1.3 comme suit :

Fr.17.1.1.3 Quand une infraction aux règles est commise par un remplaçant il peut aussi se faire pénaliser de façon adéquate par les arbitres, c.-à-d. un remplaçant peut être sanctionné de la même manière qu'un joueur.

Lorsqu'un remplaçant est pénalisé et doit purger sa peine dans la zone de pénalité, l'équipe doit retirer un joueur de l'eau de façon à jouer en infériorité numérique pendant la durée de la pénalité.

## Modification de la Fr.17.1.1.3.1:

Fr.17.1.1.3.1 Quand une infraction aux règles est commise par un officiel de l'équipe qui est au bord de la piscine, ils peuvent aussi se faire pénaliser de façon adéquate par les arbitres. Pour un officiel pénalisé, celui-ci sera expulsé du bassin et ne pourra plus intervenir auprès de son équipe.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

@ Coordinateur CNA: Proposition de règle à voter en CNHS

## 4.4 Gestion de la réduction des joueurs durant la mort subite

Proposition de geste ou carton numéroté pour la mort subite (meilleure compréhension des évènements pour les joueurs)

- Il est utile d'avoir recours au sifflet pour attirer l'attention des joueurs sur le changement du nombre de joueurs.
- Intérêt du carton pour avoir un statut permanent de l'état de la mort subite

C.N.A. Page 10 sur 15

- Alternative d'appeler les capitaines de chaque équipe à chaque décrément du nombre de joueurs, mais inconvénient de ralentir le déroulé du jeu.
- Une solution passe par l'application de la règle existante par l'arbitre principal : appel des capitaines

Utilisation du sifflet pour attirer l'attention des joueurs avant d'indiquer aux capitaines la réduction du nombre de joueurs.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Mise en place d'un système de cartons, indiquant le nombre de joueurs de champs de chaque équipe (de 5 à 1)

Pour: 3 Contre: 5 Abstention: 1

Pas de modification de règle pour l'application de cette consigne ; un rappel pourra être fait aux arbitres par le RA.

## 4.5 Modification de la zone de remise en jeu

Suite à l'expérimentation menée durant la saison 2016/2017 il est proposé de modifier la zone de remise en jeu du palet pour porter sa distance latérale de 2 m à 3 m.

Modification des Figure 7C, 7D et 7E (volume 1): modification du schéma et de la distance 2m -> 3m.

Création de la règle Fr.17.5.1.2.1 à partir de la règle 17.5.1.2.1 :

17.5.1.2.1 Le palet est placé au point où l'infraction a été commise à condition que cela ne soit jamais à moins de 2 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.

#### Modifié en:

Wi.17.5.1.2.1 Le palet est placé au point où l'infraction a été commise à condition que cela ne soit jamais à moins de 2 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.

Fr.17.5.1.2.1 Le palet est placé au point où l'infraction a été commise à condition que cela ne soit jamais à moins de 3 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.

Création de la règle Fr.17.6.2.1 à partir de la règle 17.6.2.1 :

17.6.2.1 Le palet est placé à l'endroit où la faute a été commise. Néanmoins lorsque la faute a eu lieu loin du palet, le palet est placé à l'endroit où il était lorsque le jeu a été arrêté. Le palet n'est jamais placé à moins de 2 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.

#### Modifié en:

**Wi**.17.6.2.1 Le palet est placé à l'endroit où la faute a été commise. Néanmoins lorsque la faute a eu lieu loin du palet, le palet est placé à l'endroit où il était lorsque le jeu a été arrêté. Le palet n'est jamais placé à moins de 2 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.

Fr.17.6.2.1 Le palet est placé à l'endroit où la faute a été commise. Néanmoins lorsque la faute a eu lieu loin du palet, le palet est placé à l'endroit où il était lorsque le jeu a été arrêté. Le palet n'est jamais placé à moins de 3 mètres d'une ligne de touche et à moins de 5 mètres d'une ligne de but.

Création de la règle Fr.17.10.2 à partir de la règle 17.10.2 :

17.10.2 Le palet est placé à 2 m de l'endroit où il est sorti, excepté quand il est sorti à moins de 5 m d'une ligne de but, auguel cas il sera placé à 5 m de la ligne de but et à 2 mètres de la ligne de touche.

#### Modifié en :

C.N.A. Page 11 sur 15

**Wi**.17.10.2 Le palet est placé à 2 m de l'endroit où il est sorti, excepté quand il est sorti à moins de 5 m d'une ligne de but, auquel cas il sera placé à 5 m de la ligne de but et à 2 mètres de la ligne de touche.

Fr.17.10.2 Le palet est placé à 3 m de l'endroit où il est sorti, excepté quand il est sorti à moins de 5 m d'une ligne de but, auguel cas il sera placé à 5 m de la ligne de but et à 3 mètres de la ligne de touche.

#### Création de la règle Fr.15.1.4.2 à partir de la règle 15.1.4.2 :

15.1.4.2 Quand il n'y a que deux arbitres aquatiques, ils seront dans l'eau, au milieu de leur ligne de touche respective. Si le système des trois arbitres aquatiques est utilisé: l'un d'eux sera dans l'eau, au milieu de la ligne de touche, du côté de l'arbitre principal. Les deux autres seront dans l'eau, au niveau de l'intersection de la ligne des 2 mètres et de la ligne des 5 mètres, du côté du but qu'ils surveillent lors du départ du jeu, à l'opposé de l'arbitre principal.

#### Modifié en :

Wi.15.1.4.2 Quand il n'y a que deux arbitres aquatiques, ils seront dans l'eau, au milieu de leur ligne de touche respective. Si le système des trois arbitres aquatiques est utilisé: l'un d'eux sera dans l'eau, au milieu de la ligne de touche, du côté de l'arbitre principal. Les deux autres seront dans l'eau, au niveau de l'intersection de la ligne des 2 mètres et de la ligne des 5 mètres, du côté du but qu'ils surveillent lors du départ du jeu, à l'opposé de l'arbitre principal.

Fr.15.1.4.2 Quand il n'y a que deux arbitres aquatiques, ils seront dans l'eau, au milieu de leur ligne de touche respective. Si le système des trois arbitres aquatiques est utilisé: l'un d'eux sera dans l'eau, au milieu de la ligne de touche, du côté de l'arbitre principal. Les deux autres seront dans l'eau, au niveau de l'intersection de la ligne des 3 mètres et de la ligne des 5 mètres, du côté du but qu'ils surveillent lors du départ du jeu, à l'opposé de l'arbitre principal.

@ Coordinateur CNA : Proposition de règle à voter en CNHS

C.N.A. Page 12 sur 15

#### 5 Gestion du CNA

Le coordinateur du CNA souhaite plus d'implication des membres du CNA, sur leurs rôles et notamment sur le traitement des actions.

Il sera fait des relances régulières sur les actions du CNA par le coordinateur du CNA.

Alexandre DAVION est démissionnaire de son poste de coordinateur du CNA.

Alexandre FUSTER se propose de reprendre le poste.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 1

ORGANIGRAMME DU CNA			
Coordinateur du CNA	Alexandre FUSTER		
Gestion des arbitres	Christophe FORLAY		
Formation	Patrick BENOIT Assisté de Julie VINCENT		
Supports de formations et d'examen	Julie VINCENT Assisté de Alexandre DAVION et Guillaume CHOISNARD		
Remboursements	Sébastien LE PAGE		
Règles de jeu	Sébastien DOTTE		
Règles internationales	Sébastien DOTTE		
Coordination des arbitres internationaux et relations équipes de France	Sébastien LE PAGE		
Communication	Nelly ESTIER		

En gras, le bureau du CNA.

Une adresse mail a été créée pour la gestion des arbitres (envoi des convocations, questions sur les attributions) : <u>cna.arbitrage.hockeysub@gmail.com</u>.

Une adresse mail a été créée pour la formation des arbitres (envoi des convocations, questions sur les formations) : <u>cna.formation.hockeysub@gmail.com</u>.

#### 5.1 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, au coordinateur du CNC, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

Les deux tableaux suivants présentent la liste des membres du CNA et des RRA. Les éléments surlignés en vert sont les éléments modifiés à mettre à jour sur le site de la CNHS.

#### 5.1.1 Membres du CNA

Suite à son absence de deux années consécutives et à sa demande, Patrick PLAQUIN sort du CNA; le CNA le remercie pour son implication au sein du collège tout au long de ces années.

Le CNA reste en attente de proposition de candidature notamment venant des régions actuellement non représentées.

C.N.A. Page 13 sur 15

CNA	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
CNA	Nelly ESTIER	4, rue H Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
CNA	Thomas de TREBONS	109 rue du Corail 83260 La Crau	06 03 06 03 69	tom@hockeysub.com
CNA	Alexandre FUSTER	93 rue André Theuriet 63000 Clermont Ferrand	06 59 51 30 46	alexandre.fuster@gmail.com
CNA	Patrick BENOIT	10bis rue Cantaranne 33170 Gradignan	06 69 13 56 06	benoit.ptk@gmail.com
CNA	Christophe FORLAY	42 rue de l'Artière 63110 Beaumont	06 65 59 19 90	chris-tophe.forlay@orange.fr
CNA	Alexandre DAVION	71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux	06 16 76 85 69	alexandre.davion@free.fr
CNA	Sébastien LE PAGE	18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru	06 75 00 21 33	sebastien_le_page@hotmail.fr
CNA	Julie VINCENT	6 rue du Maréchal FOCH 91120 PALAISEAU	06 75 54 69 56	juvincent.jv@orange.fr
CNA	Vincent PIERRON	28 Penton road TW182JY Staines	+44 77 89 27 37 66	vincent.pierron@9online.fr
CNA	Guillaume CHOISNARD	1 square las cases 78150 LE CHESNAY	06 62 95 02 39	guillaume.choisnard@hilti.com

# 5.1.2 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

COMITE	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
ALPC	Rémy HONORE	99 bis rue des Gonthières 17140 LAGORD	06 61 03 42 42 06 09 52 65 13	rhonore@saretec.fr landstory2002@hotmail.com
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
PACA	Ulysse MUÑOZ	Les résidences du Levant Bât A 6 bis chemin de la Ritorte 83400 Hyères	04 94 65 20 57 06 84 55 68 14	ulysse.munoz@orange.fr
EST	Eric NOEL			e.noel57@free.fr
IDF	Laurent COPHEIN			rra@crhs-idf-ffessm.fr
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 06 89 51 78 11	martine.urrutigoity@orange.fr
HDF	Laurent DUMONT			laurent.dumont19@wanadoo.fr
LPN	Pas de RRA			
AURA	Bernard DEBRION	73 rue du docteur Hospital 63100 Clermont Ferrand	06 75 23 25 47	b.debrion@free.fr

<sup>@</sup> S. DOTTE : Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.

C.N.A. Page 14 sur 15

#### 6 Communication du CNA

#### Règle de l'avantage

Article revu lors du CNA, quelques modifications à apporter pour le finaliser (@S. LE PAGE).

Les articles seront publiés via la lettre d'information de la CNHS.

#### Règle du coin

Suite aux précisions apportées à la règle du coin la saison passée, plusieurs joueurs ont demandé des précisions.

Il faut rédiger un article explicatif de cette règle, sur le modèle de la note réalisée sur le tir dangereux, et la diffuser aux arbitres actifs, aux présidents de régions et RRA, et bulletin d'information CNHS. @ S. LE PAGE.

## Mise à jour et diffusion des règles

Informer les arbitres des nouvelles mis à jour (cette année, mise à jour des règles FR passé inaperçues) et annoncer les articles qui ont changés (chargé de com.).

Il faut également faire un rappel de la possibilité de s'inscrire sur le site de la CNHS pour bénéficier des modifications effectuées sur le site (http://hockeysub-ffessm.fr/?id=83).

Diffusion par mail aux arbitres AN2, aux présidents de région et aux responsables régionaux de l'arbitrage.

## 7 Organisation du prochain CNA

Le prochain CNA sera organisé par le comité IDF, si possible les 19 et 20 ou 26 et 27 janvier 2019 (en fonction de la date du stage France).

Après avoir épuisé l'ordre du jour la réunion se termine le dimanche 28 janvier 2018 à 13h00.

C.N.A. Page 15 sur 15